Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220916-DEL432022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 16 septembre 2022

N° 43/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/09/2022

Date d'affichage
09/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 16 septembre 2022 à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire , dûment convoqués le 09 septembre 2022.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme CHARTIER Florence ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. BRIATTE Hubert

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte
M. DE SOUSA Jean François donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme PAILLARD Elodie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme CHARTIER Florence

OBJET

ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE E 501

Mme la Maire informe que la parcelle E 501 fait l'objet de l'Emplacement Réservé n°6 du PLU. L'acquisition partielle de cette parcelle permettra d'élargir la sente de la vigne pour avoir un minimum de 3 m de large et d'agrandir le virage de cette sente. Etant donné que cette parcelle est en cours de vente, Mme la Maire propose d'acheter au prix du marché ces quelques m². Cela permettra la création d'un sentier de randonnée, favorisant ainsi le tourisme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour)

- **ACCEPTE** d'acheter partiellement la parcelle E 501 permettant ainsi d'élargir la sente de la vigne
- **AUTORISE** Mme la Maire de négocier le prix d'achat pour un montant maximum de 500 €
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune
- **AUTORISE** Mme la Maire ou à son 1er adjoint de signer tous documents relatifs à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré le 16/09/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)